

CONSEIL MUNICIPAL
28 MARS 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-78

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Marie BACH.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

ABSENT(S) : M. Jean-Marc PUJOL, Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

**Bilan des aides et concours apportés par la Ville à l'association La Frontera Production -
année 2023**

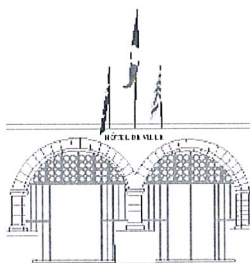
M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 10 février 2023, la Ville de Perpignan a conclu une convention de partenariat avec l'association Frontera Production pour l'organisation en 2023 du festival Live au Campo. Celui-ci a accueilli de nombreux artistes populaires de renommée nationale et internationale diversifiant ainsi l'offre culturelle à Perpignan et valorisant le patrimoine exceptionnel que constitue le Campo Santo 2023.

A travers cette convention de partenariat, la Ville a soutenu financièrement l'association Frontera Production par l'attribution d'une subvention d'un montant de **150 000 €** (cent cinquante mille euros) pour l'organisation de l'édition 2023.

S'y sont ajoutées différentes aides dont il convient aujourd'hui de faire le bilan et dont le montant est évalué à **226 787,63 €** (deux cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-sept euros et soixante-trois centimes), détaillées comme suit :



Régie du Palais des congrès – location salles et entretien	6 853,20 €
Campo Santo - Entretien	5 345,76 €
Prestations techniques - fourniture de matériel/main d'œuvre	209 279,47 €
Espaces verts - Décoration	4 240,00 €
Communication	1 069,20 €

Ce qui porte le montant de l'aide de la Ville à l'Association Frontera Production à un total de **376 787,63 €** (trois cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-sept euros et soixante-trois centimes).

En conséquence, nous vous proposons :

- 1) d'approuver l'évaluation des aides et concours de la Ville à Frontera production pour le festival Live au Campo, en 2023, dans les termes ci-dessus énoncés ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière.

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20240328-189231-DE-1-1

Accusé reçu le : - 4 AVR. 2024

Affiché le : - 4 AVR. 2024

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

